



UNE FORTE PAUVRETÉ ALIMENTÉE PAR LE CHÔMAGE

Un Réunionnais sur deux est en situation de pauvreté selon le seuil national. En cause, pour l'essentiel, les nombreux Réunionnais qui sont en dehors du marché du travail. Les familles nombreuses et monoparentales sont les plus touchées. Un tiers des Réunionnais ont recours aux minima sociaux.

La lutte contre la pauvreté constitue l'axe majeur du volet social du développement durable. L'un des objectifs chiffrés de la stratégie nationale du développement durable est de réduire d'un tiers la pauvreté au niveau national en cinq ans.

La pauvreté monétaire touche la moitié (49 %) de la population réunionnaise en 2008, contre 13 % en France métropolitaine. Sont considérés comme pauvres les ménages dont le niveau de vie est inférieur à 911 € pour une personne seule et à 1 910 € pour un couple avec deux enfants. Les départements les plus touchés en France métropolitaine ne dépassent pas 22 % de taux de pauvreté (Seine-Saint-Denis).

Une telle différence s'explique en premier lieu par la situation dégradée du marché du travail : le taux de chômage est très prégnant à La Réunion et le taux d'emploi ne dépasse pas 45 %. De nombreux ménages n'ont ainsi pas accès à des revenus d'activité. Toutefois, occuper un emploi ne met pas toujours à l'abri de la pauvreté, puisque près de 30 % des personnes ayant un emploi vivent sous le seuil de pauvreté. La taille des ménages, de 3,0 personnes contre 2,3 en France métropolitaine, amplifie aussi la pauvreté. Il en résulte que les familles nombreuses et les familles monoparentales sont plus souvent concernées. Six enfants sur dix (58 %) vivent au-dessous du seuil de pauvreté.

Associés à d'autres dispositifs non contributifs (CMU...), les minima sociaux sont conçus pour lutter contre la pauvreté. À La Réunion, faute de réduire significativement le taux de pauvreté, ils en réduisent l'intensité, c'est-à-dire l'écart entre le niveau de vie médian des personnes pauvres et le seuil de pauvreté. Des minima sociaux sont versés à 143 700 adultes en 2010. Ils couvrent ainsi avec leurs ayants-droits, conjoints et enfants, au moins 270 600 personnes, soit le tiers de la population (32 %). En France métropolitaine, la population nécessitant des minima sociaux (allocataires et ayants droits) représente à peine 8 % de la population totale.

Thomas PATENOTTE - Insee

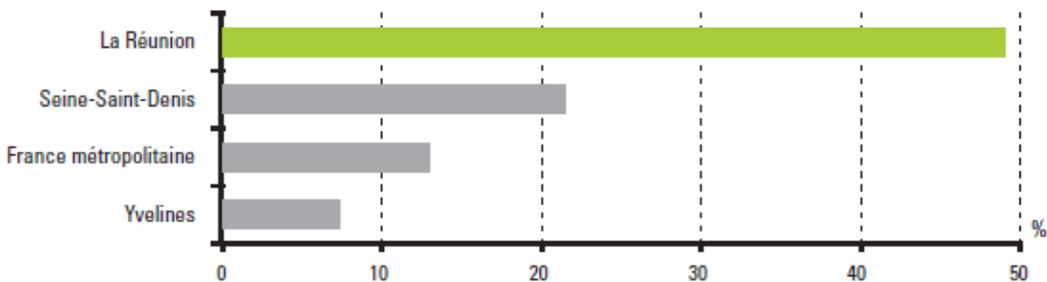
Définitions

Niveau de vie : il est égal au revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (uc, cf définition p. 35). Le niveau de vie est donc le même pour tous les individus d'un même ménage. Le revenu disponible d'un ménage comprend les revenus d'activité, les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y compris les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets des impôts directs. Quatre impôts directs sont généralement pris en compte : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation et les contributions sociales généralisées (CSG) et contribution à la réduction de la dette sociale (CRDS).

Taux de pauvreté monétaire : il mesure la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Le seuil de pauvreté correspond à 60 % du niveau de vie médian.

Taux d'emploi : voir définition p. 12.

Taux de pauvreté en 2008



Sources : Insee, RDL pour la France métropolitaine et ERF5 2008 pour La Réunion.